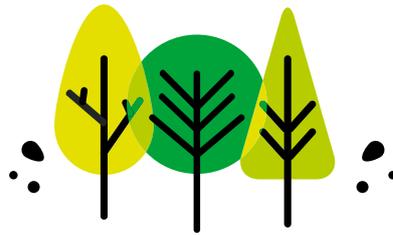


BONDUES • HALLUIN • MOUVAUX
NEUVILLE-EN-FERRAIN • RONCQ • TOURCOING



Tourcoing



INTRODUCTION



La Métropole Européenne de Lille s'organise autour de huit territoires dont le territoire tourquennois. Ce dernier regroupe les communes de Tourcoing, Mouvaux, Bondues, Roncq, Neuville-en-Ferrain et Halluin. Il correspond en grande partie à ce qu'on appelle le « Pays du Ferrain », qui se caractérise par une grande variété de paysages, de formes urbaines et d'activités économiques.

Afin de répondre au mieux aux enjeux de l'intercommunalité à l'échelle métropolitaine, il convient de renforcer le dialogue au sein des territoires. Pour ce faire, s'appuyer sur un projet commun tel qu'une charte de l'arbre permettra de valoriser le patrimoine arboré du territoire au travers d'une vision commune et partagée.

Si l'une des priorités pour le territoire tourquennois consiste à poursuivre ses démarches en faveur d'un urbanisme durable, les espaces de nature doivent y trouver toute leur place, tant en cœur de ville que sur ses franges

et à la campagne. L'arbre se situe au cœur de cet enjeu.

Dans cette perspective, la charte de l'arbre se veut être un outil permettant d'accompagner les réflexions urbaines présentes et à venir, en proposant des stratégies de plantation, de protection, de valorisation et de gestion du patrimoine arboré existant.

L'emboîtement d'échelles est primordial. Des aménagements réfléchis intégrant une bonne gestion de l'arbre permettront un développement paysager intercommunal homogène, gage du maintien et du développement de l'attractivité du territoire.



UN TERRITOIRE OÙ L'ARBRE A TOUJOURS TROUVÉ SA PLACE

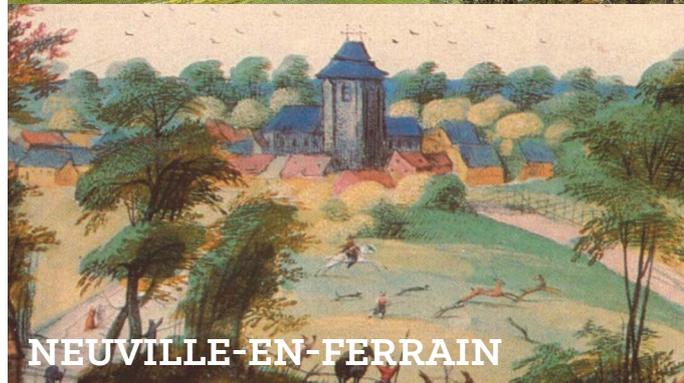
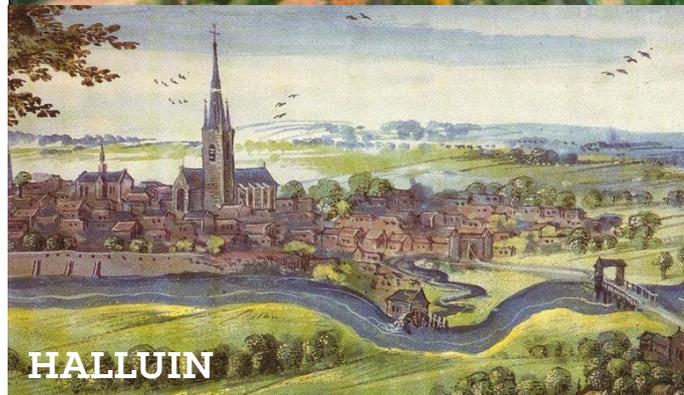
LES PAYSAGES DU FERRAIN HISTORIQUEMENT HOMOGÈNES ET TRÈS ARBORÉS

Le territoire tourquennois se situe dans le pays du Ferrain. Il est traversé au nord par la Lys, au centre par les becques de Neuville et du Riez et au sud par le canal de Tourcoing. Deux entités paysagères se partagent le Ferrain : le « Ferrain des Monts », rural et vallonné, à l'ouest (Halluin, Roncq, Bondues) et le « Ferrain intermédiaire », urbanisé et plat, à l'est (Tourcoing, Neuville-en-Ferrain, Mouvaux).

Historiquement, les six communes du territoire tourquennois s'organisaient autour de plaines légèrement vallonnées qui seront rapidement investies par l'activité agricole, les cheptels et les vergers. Les albums de Croÿ du début du XVII^e siècle illustrent bien cette période où les arbres étaient omniprésents.

Les bourgs, dont les centres se concentrent dans les seules rues principales, constituent un tissu urbain très lâche et dispersé linéairement le long de voies bordées d'arbres. Le reste du territoire est maillé de vergers, de prairies et de bocage ponctués par de grosses fermes.

Si l'activité industrielle se développe dès le XVI^{ème} siècle dans le bourg de Tourcoing, les arbres y occupent encore près d'un tiers de la commune, tout comme dans les hameaux proches, principalement sous forme de vergers. Ceux-ci participent alors à l'activité textile en permettant de faire sécher la laine.





COURTILS À LA CAMPAGNE



PARCS URBAINS



SECTEUR RÉSIDENTIEL



JARDINS PRIVÉS EN VILLE



JARDINS OUVRIERS



FRICHES ET DÉLAISSÉS

L'URBANISATION CROISSANTE À PARTIR DES ANNÉES 1960 N'A PAS REMIS EN CAUSE LA PLACE DE L'ARBRE SUR LE TERRITOIRE TOURQUENNOIS

L'activité industrielle croissante et l'urbanisation ont par la suite modifié les paysages. Si entre 1850 et 1950 l'expansion est linéaire, elle s'accélère dans les années 1960 avec la recherche de la vie à la campagne. Avec cet essor des résidences pavillonnaires, on parle alors de « campagnes urbaines », là où le tissu reste relativement peu dense.

Ainsi les deux grandes entités paysagères du « Ferrain des monts » et du « Ferrain intermédiaire » ont évolué et s'y entremêlent désormais à la fois des secteurs de type urbain, périurbain et rural. Cela crée des paysages et des ambiances très différents les uns des autres. Ainsi il est possible en quelques kilomètres seulement de passer de la ville dense à la campagne vallonnée en passant par des secteurs hybrides fruits de l'expansion résidentielle. Dans tous les cas, l'arbre est présent sous différentes formes, qu'il s'agisse des secteurs urbains, périurbains ou ruraux.

En somme, le territoire tourquennois abrite une pluralité de paysages, aussi divers que variés. L'arbre s'intègre dans chaque paysage, avec une fonction, un rôle, ou une ambiance particulière. Cette alternance de paysages est une force qu'il convient de mettre en valeur et de préserver lors des aménagements futurs. La charte de l'arbre est à la fois l'occasion, de révéler ces différents paysages mais aussi de les protéger.

L'ARBRE, UN ÊTRE VIVANT À PROTÉGER ET METTRE EN SCÈNE

HARMONISER LA GESTION DE L'ARBRE À L'ÉCHELLE DES SIX COMMUNES

L'arbre est avant tout un être vivant. Sa durée de vie peut atteindre facilement plusieurs centaines d'années (même si elle est variable selon les essences). Malheureusement, un arbre en ville vit rarement plus de 50 à 80 ans voire moins, du fait de maltraitements quotidiens (chocs, tailles radicales, chantiers, etc.). Il est également de plus en plus considéré comme du mobilier urbain.

Ajouté à cela les différents gestionnaires agissant sur les arbres d'une commune et donc les différentes pratiques, il paraît nécessaire de mettre en place une démarche d'harmonisation afin de simplifier la gestion du patrimoine arboré des six communes du territoire.

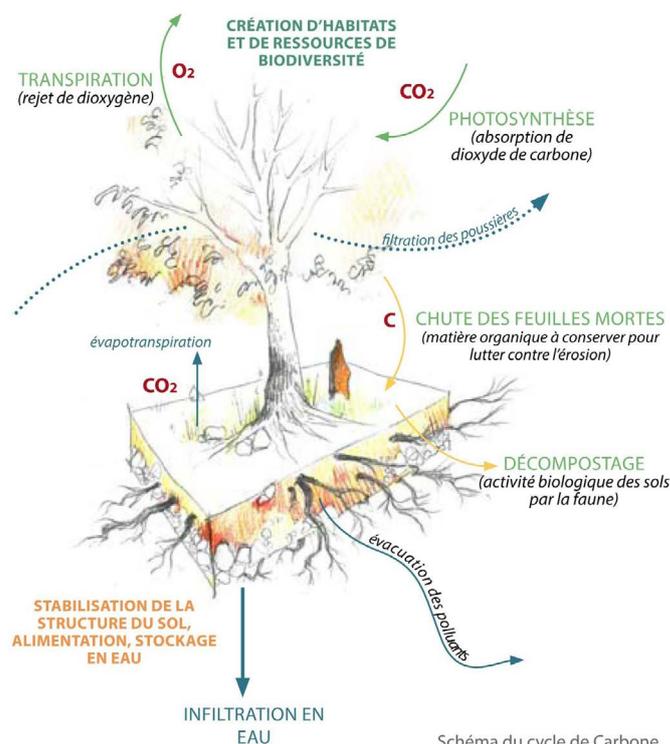
PROTÉGER L'ARBRE POUR PROFITER DE SES VERTUS DANS L'ESPACE PUBLIC

Les arbres participent à l'enrichissement de la biodiversité grâce à leur partie aérienne (présence de petits mammifères, insectes, champignons, etc.) mais également par leurs racines qui jouent un grand rôle au niveau du monde souterrain (purification de l'eau et filtration des pollutions notamment). Ils permettent de réguler le climat, d'améliorer la

qualité de l'air en absorbant des polluants et en rejetant de l'oxygène.

L'arbre est par ailleurs un être qui a beaucoup à apporter aux citoyens. En plus de faire partie de notre patrimoine et de constituer un héritage pour les générations futures, les arbres ont un rôle social puisqu'ils sont sources de quiétude et de bien-être.

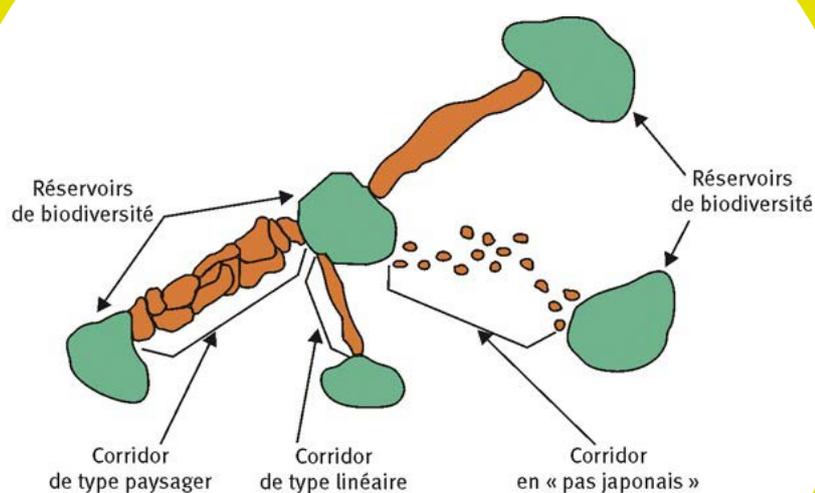
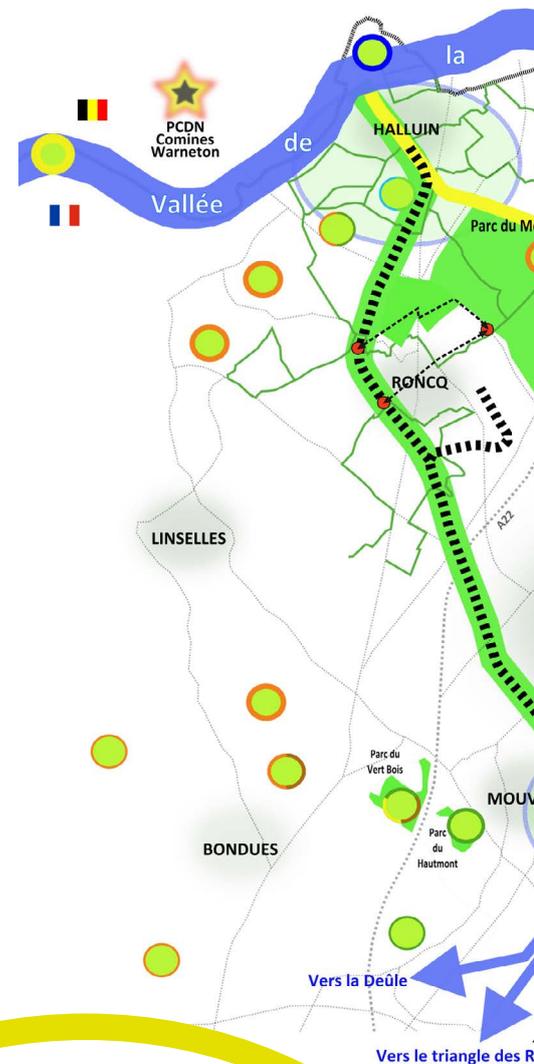
Ils contribuent aussi grandement à nous repérer dans l'environnement urbain, en nous servant de « repères » et de références pour comprendre les distances, les hauteurs, pour créer des perspectives et mettre en scène les paysages de nos villes et villages.



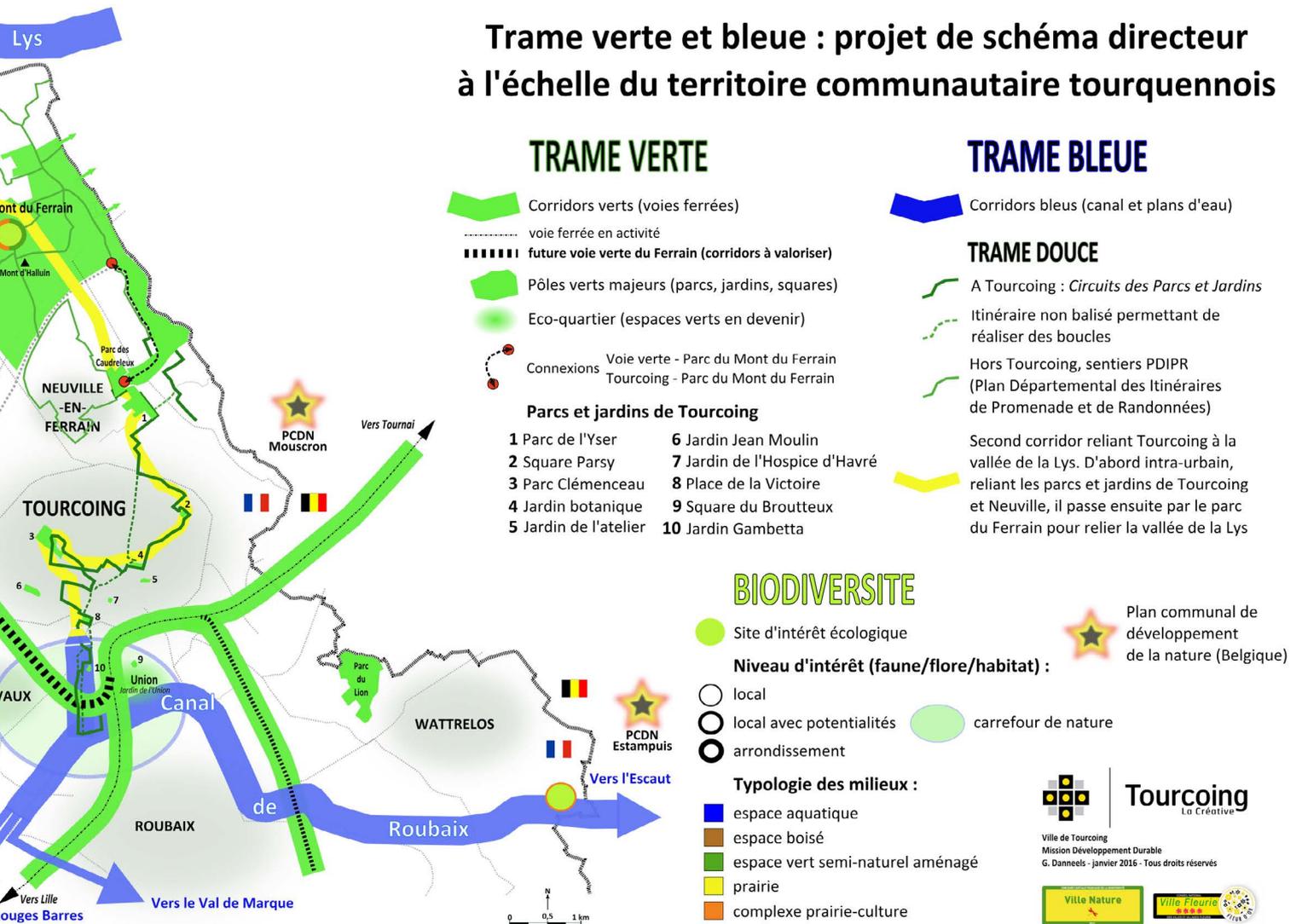
CONFORTER LA PLACE DE L'ARBRE DANS LE PATRIMOINE ÉLARGI DE LA TRAME VERTE ET BLEUE INTERCOMMUNALE

DÉPASSER LA SEULE VISION ESTHÉTIQUE ET
ORNEMENTALE DE L'ARBRE EN L'INTÉGRANT
DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte et bleue (TVB) est un outil permettant de favoriser la biodiversité (maintenir l'équilibre des écosystèmes afin que chaque espèce puisse exister et remplir ses fonctions), tout en conciliant différents espaces et différents usages : espaces naturels (favoriser la biodiversité et le cadre de vie), espaces de détente et de loisirs (usage récréatif) et espaces agricoles (usage économique avec le développement et le maintien de l'activité agricole de la métropole). Or l'arbre constitue l'élément de base de la trame verte et bleue, réseau formé de continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors biologiques) terrestres et aquatiques, aussi bien à travers des parcs urbains que des squares, jardins, friches, délaissés ou alignements d'arbres.



Trame verte et bleue : projet de schéma directeur à l'échelle du territoire communautaire tourquennois



L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE PERTINENTE POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE DU FERRAIN

La TVB du territoire tourquennois permet de révéler des éléments intéressants permettant d'appréhender la gestion de l'arbre à l'échelle intercommunale.

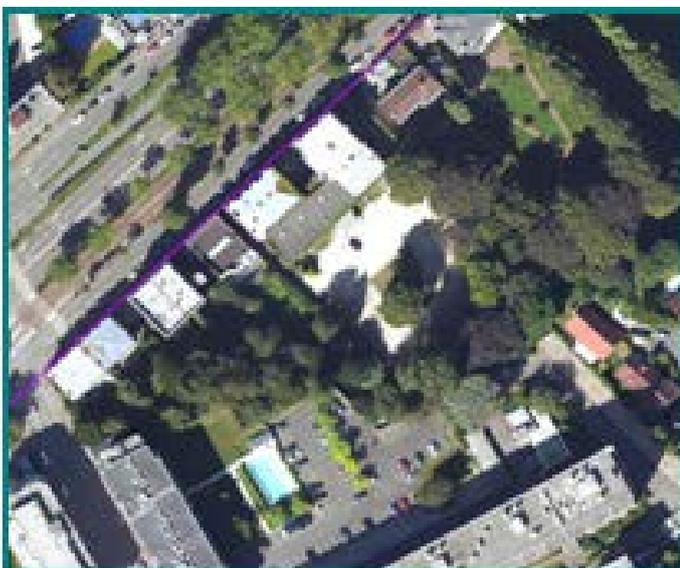
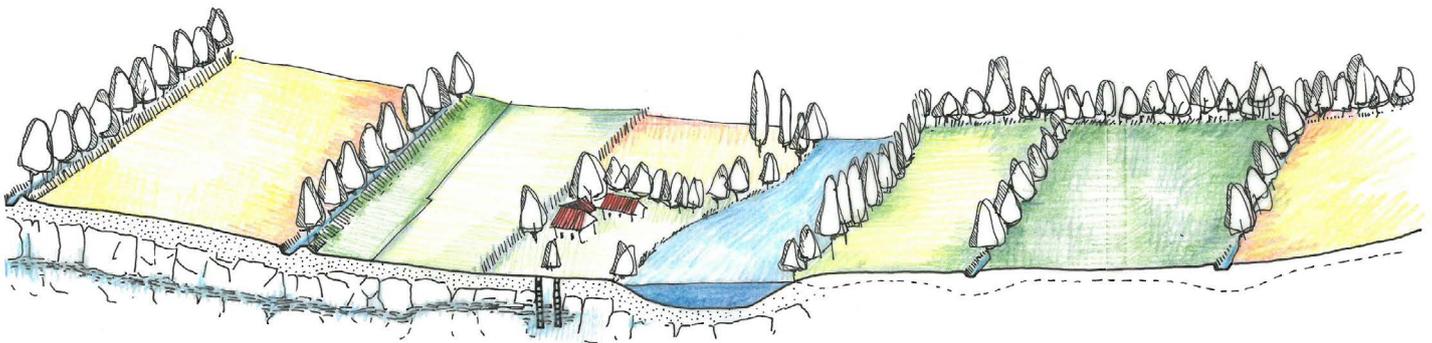
La Lys constitue un élément important de la trame bleue. Elle forme un corridor où les habitats spécifiques des zones humides sont à protéger et conforter, afin de favoriser la biodiversité. Les becques du Riez et de Neuville sont également identifiées, comme des espaces fluviaux à renaturer. Les espaces de bocages à renaturer apparaissent aussi, en particulier sur les

communes les moins urbanisées. L'intérêt du Parc du Mont du Ferrain ressort tout particulièrement, avec sa situation de transition entre le Ferrain plus urbanisé et le Ferrain plus rural.

Ce maillage est complété potentiellement par la voie ferrée désaffectée et future voie verte du Ferrain. Elle constitue un corridor de 11 kilomètres qui relie deux éléments constitutifs de la trame bleue, le canal de Tourcoing et la vallée de la Lys, sur ou à proximité des espaces de bocages à renaturer.

DE LA TRAME VERTE ET BLEUE INTERCOMMUNALE À L'ÉCHELLE LOCALE

Enfin, à une échelle plus fine, ce maillage est conforté par tous les espaces verts publics et privés, où espaces à caractère naturel (ECN) qui jalonnent le territoire, du jardin particulier au parc urbain, en passant par les squares et les friches. L'arbre est au cœur de ce maillage qu'il convient d'identifier puis de développer et de conforter.





PARC DU CAUDRELEUX



LES GRANDS PRINCIPES POUR UNE MEILLEURE GESTION



AXE 1 : CONNAÎTRE ET INVENTORIER LE PATRIMOINE ARBORÉ

Chacune des communes a des besoins et des attentes spécifiques liées à son histoire urbaine et à la morphologie qui en a résulté. Néanmoins, certaines préoccupations restent les mêmes. Parmi celles-ci, la nécessité d'une connaissance fine, tant quantitativement et qualitativement, du patrimoine arboré public. Cette connaissance est le socle de toute politique de gestion (protection, entretien et développement). La protection du patrimoine arboré privé représente également un enjeu important pour la qualité du paysage de nos communes et nécessitera de fait un inventaire.



Informations		Données Atal
CLE214P	ident	CLE214P
	cod_stat	SI114
	emplacement	Parc Clemenceau
	statut	Vivant
	genre	Fraxinus
	espece	excelsior
	nom_com	Frêne
	type_ent	Taille sanitaire
	preco	
	expe	
	obse	

UNE MÉTHODOLOGIE À PARTAGER

Il existe deux grandes méthodes d'inventaire : arbre par arbre ou par station. Le choix se fait selon le besoin de la commune. Il est également possible de mixer ces méthodes. Néanmoins, la grille d'inventaire doit être uniformisée entre les collectivités pour construire une base de données commune.

UN OUTIL UNIQUE

Chaque inventaire doit être cartographié et informatisé pour pouvoir être intégré dans un Système d'Informations Géographiques (S.I.G.). Cet outil a de nombreux avantages : consultation rapide des données, visualisation et centralisation de l'information, amélioration de la planification des interventions, communication auprès des élus et des techniciens, etc. Cet inventaire du patrimoine arboré viendra enrichir la base de données relative à la trame verte et bleue.

PERSPECTIVES MÉTROPOLITAINES

L'objectif à moyen terme est l'intégration des données dans le S.I.G. de la Métropole Européenne de Lille (MELMAP) accessible par chaque commune, recueillant l'ensemble des données communales. Les communes auront la possibilité de modifier et de mettre à jour eux-mêmes les cartes et inventaires. L'outil se présente sous forme d'application, consultable depuis téléphone mobile ou tablette et permet, un travail « nomade ». Pour les techniciens, l'accessibilité constante de cet outil aura un grand intérêt lors des déplacements sur le terrain.



FICHE ACTION AXE 1 : CONNAITRE ET INVENTORIER SON PATRIMOINE ARBORÉ

ACTION 1 :

Créer une grille d'inventaire des arbres commune pour l'ensemble du territoire.

ACTION 2 :

Inventorier et géolocaliser le patrimoine arboré public tout en intégrant les indicateurs qualitatifs de l'arbre.

ACTION 3 :

Réaliser l'historique des interventions sur son patrimoine arboré.

ACTION 4 :

Réaliser l'inventaire du patrimoine remarquable privé.



AXE 2 : PROTÉGER L'ARBRE DANS NOS COMMUNES

Un patrimoine arboré est, par nature, long à constituer et très rapide à « dilapider » par l'Homme : mauvais entretien entraînant des faiblesses mortelles, projet d'aménagements peu respectueux des arbres, travaux de voirie et de réseaux divers sectionnant les systèmes racinaires, etc. La liste est longue mais des outils existent pour lutter contre ces risques. La protection du patrimoine arboré peut se faire à trois niveaux : réglementaire, préventive et physique.

RÉGLEMENTATION ET DOCUMENTS D'URBANISME

À l'échelle du territoire, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole met en avant la Trame Verte et Bleue (traduction des concepts du SRCE à l'échelle locale) qui vise à la reconquête écologique du tissu urbain et péri-urbain. L'arbre est le principal élément de cette trame verte.

À l'échelle de l'intercommunalité, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) reste l'outil essentiel pour traduire la protection ou le développement du patrimoine arboré via :

- **la réglementation de l'Espace Boisé Classé (EBC)** en vertu de l'article L 113-1 et suivants du nouveau code de l'Urbanisme (avec la mise en place d'une réglementation adaptée au contexte paysager) ;
- **les secteurs de parc (SP)**, et une nouvelle écriture de son règlement ;
- **la protection des cœurs d'îlots remarquables et des arbres isolés** en accord avec

les propriétaires ;

- **la définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** thématiques précisant les grands principes de composition du site et les protégeant sur la base d'un repérage de ces ensembles paysagers ;
- **le Site Patrimonial Remarquable (SPR)**, en lieu et place de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) : sur le fond cet outil reste le même que la ZPPAUP. Il est annexé au PLU en servitude d'utilité publique. Il apporte une aide précieuse au niveau de son diagnostic pour recenser et protéger plus finement le patrimoine arboré. Comme toute servitude d'utilité publique, ce document, opposable aux tiers, constitue une annexe du PLU.

PROTECTION PRÉVENTIVE

Donner une valeur financière à un arbre permet de sensibiliser fortement les différents acteurs notamment les promoteurs et les entreprises mais aussi les habitants et les élus. Cette valeur d'agrément s'obtient par une méthode de calcul intégrant l'intérêt historique et paysager de l'arbre mais également son état sanitaire et sa valeur écologique. Elle permet également d'évaluer le coût des blessures affligées à un arbre dans le cadre de travaux par exemple et d'estimer le coût d'un éventuel remplacement. La prévention passe aussi par une conception réfléchie des projets d'aménagement. Mettre le bon arbre au bon endroit en envisageant le devenir de l'espace et le développement du sujet doit permettre de

limiter les problèmes futurs. La mise en place de dispositif de protection intégrée (ex : banc circulaire autour du tronc) peut aussi apporter une réponse esthétique et fonctionnelle.

PROTECTION PHYSIQUE

Les arbres subissent de multiples dégradations volontaires ou non (accidents, chantiers, vandalisme...). Trop souvent, celles-ci sont dues aux interventions ou aux travaux sur l'espace public : aménagement de quartiers, réfection de voirie, etc. En effet les modifications du sol perturbent fortement les conditions de développement des arbres. Le tronc, le collet et les racines sont aussi des parties fréquemment blessées par des chocs ou des blessures causées par les engins de chantier.

Pour minimiser ces blessures, une Charte Qualité Travaux peut définir les règles de bonne conduite à tenir pendant l'exécution des travaux de voirie et réseaux divers (distance de sécurité, dispositifs physiques pour la protection des différentes parties de l'arbre). Elle prend la forme d'un ensemble de prescriptions à mettre en œuvre pendant toute la durée d'un chantier et fait partie des pièces contractuelles d'un marché. Elle intègre les conditions d'application des pénalités si la valeur d'agrément de l'arbre est affectée.



FICHE ACTION AXE 2 : PROTÉGER L'ARBRE DANS NOS COMMUNES

ACTION 1 :

Acter un barème de valeur d'agrément des arbres pour l'ensemble des communes du territoire.

ACTION 2 :

Créer un cahier de recommandations de protection de l'arbre et des pieds d'arbre face aux travaux.

ACTION 3 :

Augmenter la présence d'équipement de protection des arbres dans les nouveaux projets.

ACTION 4 :

Affiner et augmenter la protection de l'arbre dans le cadre des permis de construire.

ACTION 5 :

Mettre à jour ou créer les servitudes d'utilité publique (Site Patrimonial Remarquable)

ACTION 6 :

Mettre à jour ou créer une cartographie des arbres groupés ou isolés à classer dans le cadre des outils qui seront définis dans la révision du PLUi (secteur de parc -SP-, en espace boisé classé -EBC-ou en arbre remarquable)

AXE 3 : ENTREtenir L'ARBRE

De manière générale, un arbre nécessite peu d'entretien comparé aux autres types de végétaux utilisés pour l'embellissement des communes. Néanmoins, deux périodes dans la vie d'un arbre doivent faire l'objet d'une surveillance attentive et d'interventions préventives et curatives : sa jeunesse et sa vieillesse. Ce qui impose aux collectivités d'inscrire dans le temps leur réflexion et leur suivi via une programmation pluri-annuelle.



TAILLE

Un arbre nécessite souvent une taille de formation qui permet de donner au sujet une silhouette compatible à son environnement (ex : une rue étroite). Un arbre vieillissant présente quant à lui des risques mécaniques tels qu'une chute de branches. Dans tous les cas, les tailles radicales sont à proscrire car, en affaiblissant l'arbre et en le rendant plus sensibles aux agressions et notamment aux maladies, elles rendent le sujet encore plus dangereux. L'objectif esthétique est de préserver au mieux la forme naturelle de l'arbre, spécifique à chaque essence. Toutes ces considérations et consignes doivent être intégrées dans les Cahiers des Charges Techniques Particlières des opérations de taille.

GESTION DES RISQUES

Tout arbre peut devenir un danger dans un milieu urbain, selon son état sanitaire ou sa tenue mécanique. Les techniciens ont pour mission d'estimer le risque potentiel de l'arbre, selon les conséquences matérielles, humaines, économiques et juridiques. Afin de minimiser ces risques, le patrimoine arboré doit être surveillé annuellement. Les sujets potentiellement dangereux doivent être repérés et renseignés dans l'inventaire et faire l'objet d'une expertise interne ou externe selon les capacités des collectivités. Cette expertise doit permettre de vérifier la possibilité de conserver un arbre et les éventuelles dispositions à prendre dans le cadre d'un maintien (taille de réduction, haubanage,...).

GESTION ÉCOLOGIQUE

Les arbres sont souvent agressés par de nombreuses maladies et ravageurs (parasites, champignons, bactéries etc.). La veille sanitaire consiste alors en une surveillance permanente afin de repérer l'apparition de ces parasites et mettre en place une réponse le plus vite possible. Selon le cas, la réponse peut être un traitement naturel tel que la mise en place d'une Protection Biologique Intégrée (PBI) qui consiste principalement à faire intervenir des insectes dits « auxiliaires », prédateurs naturels de certains parasites des arbres. Le plus connu de ces prédateurs est la coccinelle et notamment sa larve, particulièrement vorace vis-à-vis des pucerons. Dans certains cas de maladies « incurables », la seule solution possible est l'abattage de l'arbre.

Cette gestion écologique s'inscrit dans un champ plus large souvent appelée « gestion différenciée » qui consiste à graduer l'intensité et la nature des soins selon les espaces. Cette pratique « douce » permet d'entretenir les espaces plantés dans un souci écologique, en tenant compte des moyens des communes.

La gestion différenciée a des objectifs et des avantages multiples, dont les principaux sont :

- la restauration et la préservation de la biodiversité (diminution des pollutions et diversification des milieux et espèces);
 - l'amélioration de la qualité de vie et des usages grâce à la diversification des ambiances et des espaces paysagers ;
- Pour être acceptée par la population, la gestion différenciée nécessite une communication renforcée sur le long terme.



FICHE ACTION AXE 3 : ENTREtenir L'ARBRE

ACTION 1 :

Créer un CCTP commun d'entretien des arbres pour l'ensemble du territoire.

ACTION 2 :

Former son personnel aux techniques d'entretien et surveillance du patrimoine arboré.

ACTION 3 :

Mettre en place un système de surveillance de la dangerosité des arbres et organiser des expertises mécaniques avant tout abattage d'arbre.

ACTION 4 :

Créer un plan de gestion en élagage afin de raisonner les interventions sur l'ensemble de son patrimoine.

ACTION 5 :

Développer des techniques de lutte biologique sur son territoire.

NETTOYAGE HAUTE PRESSION DE LA COCHENILLE SUR LES TILLEULS DE TOURCOING

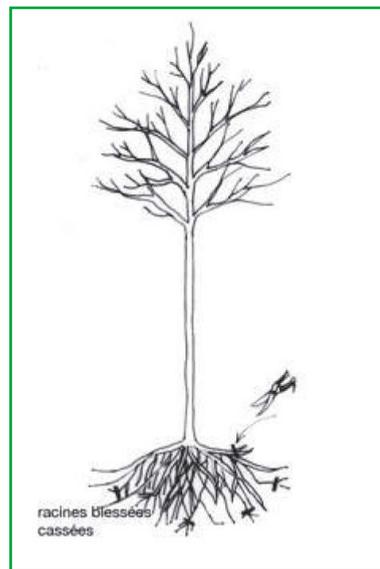


AXE 4 : DÉVELOPPER LE PATRIMOINE

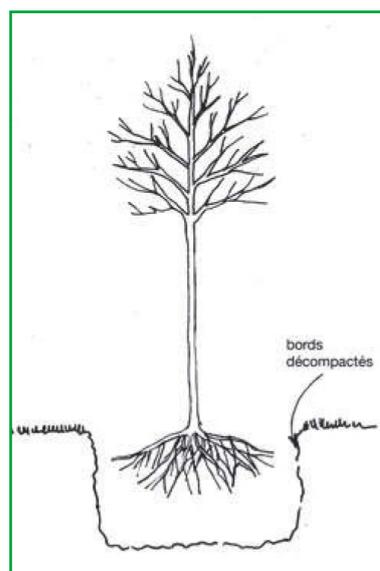
LES PLANTATIONS

La palette végétale utilisée par les communes est importante et contribue grandement à la richesse du patrimoine arboré des villes. Néanmoins, que ces espèces soient horticoles ou indigènes, il est nécessaire de les choisir en fonction du sol, du climat, de l'espace aérien disponible, du potentiel allergisant, et des conditions sanitaires. La diversité des espèces est donc un atout, car elle permet une multitude de réponses possibles à ces contraintes. Les communes du territoire se fournissent en arbres autant que possible dans des pépinières régionales afin d'obtenir des végétaux adaptés aux conditions climatiques et édaphiques. La sélection en pépinière, la réception, la plantation et le suivi du sujet doivent être réalisés par un technicien qualifié.

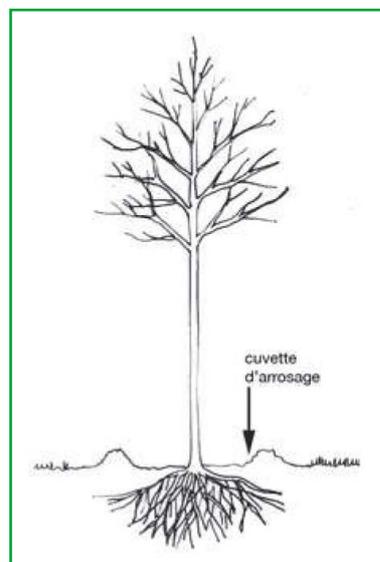
Le renouvellement des arbres est une nécessité pour constituer le patrimoine de demain. Il peut être mis en place dans le cadre d'abattage et d'opérations de sensibilisation du type « je grandis, tu grandis » qui font participer tous les citoyens d'une commune. Pour que ce renouvellement soit qualitatif et durable, il est essentiel de bien prendre en compte la logique du bon arbre au bon endroit. Cette logique impose une analyse fine des conditions de plantation : volume aérien disponible, inter-distance, fréquentation et usages du lieu, qualité et l'encombrement du sous-sol pour la réalisation des fosses, nécessité de systèmes de protections...



PRÉPARATION DES RACINES AVANT PLANTATION



MISE EN PLACE DE L'ARBRE DANS LE TROU DE PLANTATION

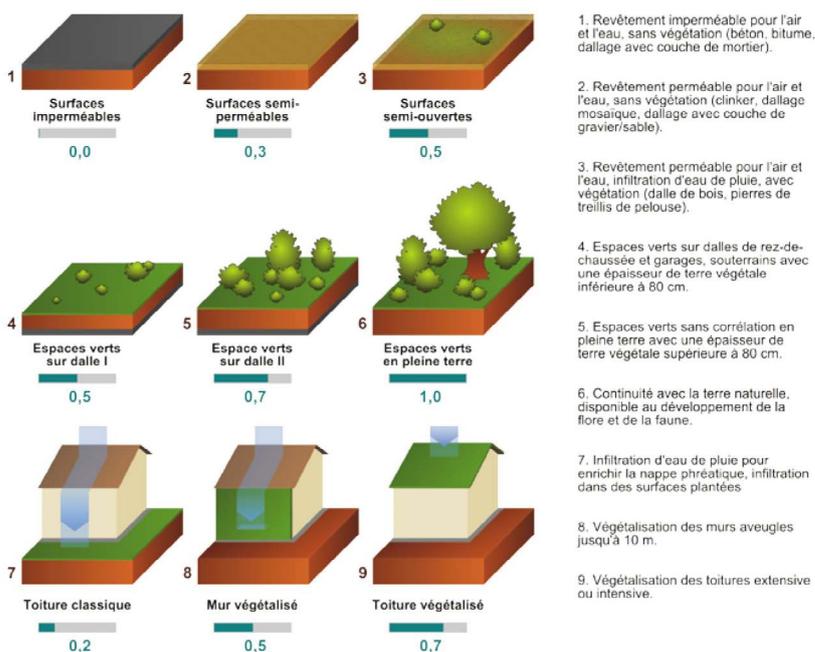


PLOMBAGE PAR ARROSAGE ABONDANT

DÉVELOPPER UNE TRAME VÉGÉTALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Les alignements d'arbres marquent principalement des voies importantes (fréquentation, histoire, gabarits etc.) dans les communes. Ainsi, ils forment un maillage arboré et font ressortir la trame verte. Toute création d'axes structurants nouveaux doit faire l'objet d'un accompagnement d'un ou plusieurs alignements d'arbres. Cette nécessité se traduit par une emprise foncière généreuse et par l'étude fine des profils en travers. Les dispositifs de noues plantées combinant gestion alternative des eaux pluviales (trame bleue) et plantations d'arbres (trame verte) sont à favoriser.

Les différents signataires doivent favoriser toutes les actions qui visent à établir des corridors écologiques telles que la réhabilitation d'anciennes voies ferrées en voir verte ou la mise en place du Parc du Ferrain.



LA VILLE DE BORDEAUX A MIS EN PLACE UN COEFFICIENT DE PONDÉRATION DANS L'ARTICLE 13 DE SON PLAN LOCAL D'URBANISME



FICHE ACTION AXE 4 : DÉVELOPPER LE PATRIMOINE

ACTION 1 :

Créer une politique de renouvellement des arbres sur l'ensemble du territoire.

ACTION 2 :

Créer des boisements périurbains et accompagner les voies de déplacement doux par des plantations.

ACTION 3 :

Créer un guide sur l'enracinement des arbres urbains et des espèces préconisées (problème racinaire, fosse d'arbre).

ACTION 4 :

Réaliser un état des lieux initial de la biodiversité avec protocole commun de suivi d'espèces cibles.



ANCIENNE VOIE FERRÉE HALLUIN-SOMAIN SUR LAQUELLE UNE VOIE VERTE POURRAIT VOIR LE JOUR (SECTEUR TOURCOING)

AXE 5 : DIVERSIFIER LES ESSENCES ET LES SITUATIONS

DIVERSIFIER LES ESSENCES

Diversifier les essences n'est pas qu'une question d'enrichissement de la palette végétale. La diversité des essences participe grandement à la perception que l'on a d'un paysage selon la saison notamment grâce à la grande variété dans la coloration des feuilles. C'est également une réponse aux allergies car la forte présence d'une même espèce allergisante va renforcer le risque de troubles respiratoires. La diversification des essences permet de lutter contre les maladies en limitant le risque de propagation. En effet, les monocultures touchées par un agent pathogène sont très exposées à des abattages massifs qui peuvent défigurer durablement une commune. De plus, un patrimoine trop monospécifique entraîne un appauvrissement génétique qui le rend encore plus vulnérable.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE PLANTATION

Un arbre est un être vivant qui a impact très fort et très variable selon son âge dans la dynamique du paysage. Cette dynamique doit être intégrée dans une stratégie de plantation. Dès sa plantation, le concepteur doit estimer le volume qu'occupera l'arbre adulte qu'il a choisi. Ce principe aboutit très souvent à planter moins pour planter mieux. L'abattage peut parfois être aussi une décision pertinente pour dégager les sujets les plus intéressants d'une concurrence mortifère.



UTILISER LA GAMME CHROMATIQUE DES DIFFÉRENTES ESSENCES

	HIVER			PRINTEMPS		
	D	J	F	M	A	M
<i>Fagus sylvatica</i>	Yellow	Orange	Yellow	Light Green	Light Green	Light Green
<i>Acer platanoides</i>	Brown	Light Brown	Yellow	Light Green	Light Green	Light Green
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Dark Brown	Light Brown	Yellow	Dark Green	Dark Green	Dark Green
<i>Tilia platyphyllos</i>	Dark Brown	Light Brown	Yellow	Dark Green	Dark Green	Dark Green
<i>Betula pendula</i>	Grey	Light Green				
<i>Carpinus betulus</i>	Brown	Light Green				
<i>Alnus glutinosa</i>	Brown	Light Green				
<i>Fraxinus excelsior</i>	Brown	Light Green				
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i>	Teal	Teal	Teal	Teal	Teal	Teal
<i>Quercus rubra</i>	Red	Yellow	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green
<i>Salix babylonica</i>	Light Green					
<i>Sambucus nigra</i>	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	White	White
<i>Pinus halepensis</i>	Light Green					
<i>Acer campestre</i>	Brown	Light Green				
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Brown	Light Green				

	ÉTÉ			AUTOMNE		
	J	J	A	S	O	N
<i>Fagus sylvatica</i>	Light Green	Light Green	Brown	Orange	Orange	Yellow
<i>Acer platanoides</i>	Light Green	Light Green	Brown	Orange	Orange	Brown
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Light Green	Light Green	Light Green	Brown	Brown	Brown
<i>Tilia platyphyllos</i>	Dark Green	Dark Green	Light Green	Light Green	Orange	Yellow
<i>Betula pendula</i>	Light Green	Light Green	Light Green	Yellow	Light Green	Grey
<i>Carpinus betulus</i>	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Yellow	Light Green
<i>Alnus glutinosa</i>	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Brown	Brown
<i>Fraxinus excelsior</i>	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Yellow	Light Green
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i>	Teal	Teal	Teal	Teal	Teal	Teal
<i>Quercus rubra</i>	Light Green	Light Green	Light Green	Orange	Red	Red
<i>Salix babylonica</i>	Light Green					
<i>Sambucus nigra</i>	White	White	White	Light Green	Light Green	Light Green
<i>Pinus halepensis</i>	Dark Green					
<i>Acer campestre</i>	Light Green					
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Light Green					



FICHE ACTION AXE 5 : DIVERSIFIER LES ESSENCES ET LES SITUATIONS

ACTION 1 :

Diversifier le paysage en augmentant le nombre de taxons présents et en limitant à 10% le pourcentage maximum pour un taxons (afin de pallier le problème d'attaque parasitaire).

ACTION 2 :

Mener une étude sur la répartition des essences indigènes présentes sur son territoire.

ACTION 3 :

Recenser et classer les espèces allergènes de son territoire selon leur force.

ACTION 4 :

Limiter les implantations d'espèces allergènes dans les zones fortement habitées.

ACTION 5 :

Recenser et limiter l'implantation d'espèce exotique envahissante sur son territoire.

AXE 6 : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

SE CONCERTER ENTRE ACTEURS

Les acteurs concernés par la qualité d'un patrimoine arboré sont nombreux et parfois antagonistes : les élus locaux, les bailleurs, les techniciens des communes, les promoteurs immobiliers et les riverains ont chacun des intérêts et des attentes propres qu'il convient de partager pour que l'arbre puisse exister et se développer. Aussi bien, dans le quotidien de la vie communale que dans le cadre de projets urbains structurants. Cela nécessite des instances où tous ces acteurs peuvent s'exprimer et échanger.

SENSIBILISER

Divers outils ou moyens existent pour développer cette sensibilité à l'arbre en particulier et à la nature en général. Les supports de communication (journaux et sites municipaux, panneaux in situ, presse locale, la présente charte) doivent permettre une diffusion large et efficace. Les événements nationaux comme le Rendez-vous Annuel des Jardins ou locaux comme les Fêtes de la Nature sont des temps forts pour faire une sensibilisation plus directe et plus participative au cœur des jardins. Il est nécessaire d'associer et de s'associer aux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et du jardinage pour que les forces vives diffusent aussi plus profondément dans la population le respect du patrimoine arboré et les bonnes pratiques d'entretien sur les arbres privés.



TRAVAILLER AVEC LES ÉCOLES

Le travail avec les écoles est particulièrement important pour les communes. En effet, les enfants d'aujourd'hui sont également les gestionnaires de l'arbre de demain. Il s'agit de les sensibiliser afin que ces nouvelles générations apprennent à respecter, reconnaître et à protéger les arbres. Les communes sont nombreuses à travailler avec des groupes scolaires : écoles primaires, collèges etc. Ces activités pédagogiques peuvent avoir différents thèmes et être organisées selon des dates précises, ou de façon annuelle. Il convient d'inscrire ses activités dans la durée et dans le cadre de Programme Educatif Global (PEG).





FICHE ACTION AXE 6 : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

ACTION 1 :

Signer la Charte de l'Arbre du territoire avec les communes et les acteurs.

ACTION 2 :

Organiser des plantations d'arbres avec les écoles.

ACTION 3 :

Communiquer avec les habitants par le biais des supports existants afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques d'entretien des arbres.

ACTION 4 :

Créer des événements populaires autour de l'arbre.

AXE 7 : CRÉER UNE CULTURE COMMUNE

Afin de développer et de gérer au mieux le patrimoine arboré, il est nécessaire d'avoir des temps d'échange entre les techniciens communaux, de la MEL mais aussi ceux œuvrant chez les concessionnaires. Ces derniers ont un rôle important car leurs travaux ont des conséquences directes sur les systèmes racinaires des arbres. La mise en réseau des techniciens permettra une montée en compétence de l'ensemble des équipes qui pourront jouer au mieux leur rôle de conseil auprès des riverains et des élus. L'objectif supplémentaire est de croiser les spécialités de chacun : gestion des espaces naturels, expertise de l'arbre, conception des projets d'aménagement, gestion des réseaux souterrains, paysagistes, urbanistes, etc.



FICHE ACTION AXE 7 : CRÉER UNE CULTURE COMMUNE

ACTION 1 :

Utiliser l'espace collaboratif de la MEL pour la mise à disposition de documents.

ACTION 2 :

Créer des groupes de travail sur des problématiques précises liées à l'arbre.

ACTION 3 :

Mettre en place un comité technique et politique de suivi du territoire sur les problématiques de l'arbre.



